



# Le Petit Dronne

Chers Amis,

Cette année qui se termine aura vu la France, tout comme dans le reste du monde, très perturbée par divers événements climatiques, certains aux conséquences graves et chez nous aux Eglisottes, nous n'avons pas été épargnés.

Après la sécheresse ce printemps et cet été, les tempêtes avec les coupures d'électricité, la mini tornade sur le village des Guiots, les pluies diluviennes pendant des jours et des semaines ont sinistré un quartier de Monfourat, le camping des Eglisottes ainsi qu'une partie des ateliers municipaux. Cette crue de la Dronne a égalé celle de 1986.

Malgré tout nous devons rester optimistes. L'année 2024 va être pour la commune l'année des grands travaux. Enfin ! J'oserai dire. Le temps passe vite mais il semble long lorsque nous devons subir les lenteurs administratives.

Les travaux de rénovation du gymnase commencent début janvier. L'ancien Proxi a été démoli et le choix du Maître d'œuvre est validé. Concernant le dossier Lagrange les études de sol et la recherche d'amiante ont été réalisées, le projet de résidence pour personnes âgées vient de passer à la vitesse supérieure.

Malgré les difficultés nous allons continuer à aller de l'avant et essayer de faire au mieux pour notre commune.

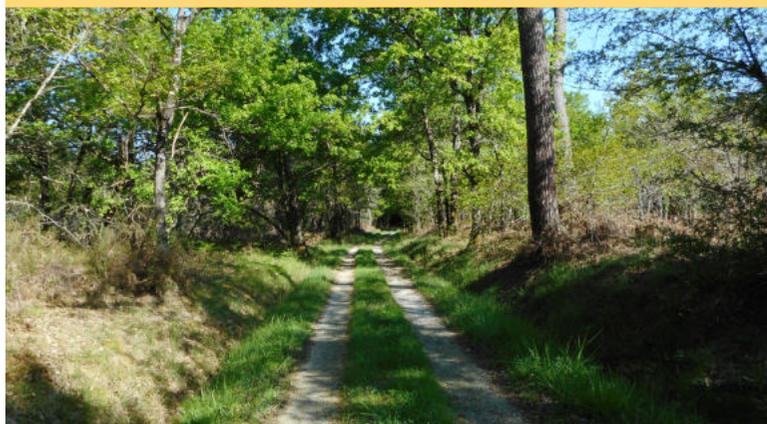
Pour conclure, en mon nom et au nom de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, je vous présente tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette année 2024.

Le Maire

## SOMMAIRE

Service eau potable  
Travaux au gymnase  
Noël des Petits Chalaures  
Une journée avec l'Amicale Laïque  
Etat civil  
    naissances  
    mariages  
    décès  
Travaux à l'Eglise  
Superette  
Création d'une ZPENS  
Adressage communes  
Elections Européennes  
Automobilistes (des procédures simplifiées et dématérialisées)  
Voeux du Maire  
Vie des associations ; PLUI-HD

## et Double



## Du changement pour le service Eau potable

Le contrat de délégation de service public qui liait la commune de Les Eglisottes à SUEZ jusqu'en juin 2028 sera résilié à partir du 1er janvier 2024 après négociation conduite par la syndicat d'eau et d'assainissement de Saint Médard.

Déjà le contrat en matière d'assainissement collectif (tout à l'égout) n'a pas été renouvelé en juin 2022.

Désormais le syndicat intercommunal de Saint Médard de Guizières sera compétent pour l'eau, l'assainissement collectif ou individuel et la défense incendie. C'est un service de proximité qui apporte cohérence des services aux usagers et une mutualisation des dépenses, en particulier en matière d'investissement. Ainsi la commune ne supportera pas seule le coût de réhabilitation de la station de pompage de « Le Breuil » dont le montant s'élève à 610 658 € HT. Le Conseil départemental contribue au financement à hauteur de 37 500 €.

Les travaux qui se déroulent de mi-septembre à mi-avril 2024 portent sur :

a) le remplacement :

- des équipements destinés à la déferrisation (les modalités de traitement restent inchangées) ;
- du mode de désinfection. Le chlore gazeux va remplacer le dioxyde de chlore qui avait une certaine propension à détériorer les canalisations avec pour corollaire l'apparition des fuites,
- des canalisations de liaison

b) la réhabilitation

- de l'extérieur du réservoir, des canalisations et des éléments de sécurité ;
- du bâtiment d'exploitation.

c) des éléments chiffrés :

production : 262 000 M3 pour 1000 abonnés (2250 habitants)

longueur du réseau : 36,500 km

rendement du réseau 49,2% soit un indice linéaire de perte : 10,1 M3 par kilomètre et par jour ce qui ne plaide pas à notre avantage et qui pourrait nous pénaliser.

Facture abonné pour 100 mètres cubes ; service eau potable

- 01-01-2023 : 319,91 € TTC qui se décompose a) abonnement : 74,83 € ; b) prix au mètre cube : 1,8090 € HT plus la redevance Agence de l'eau : 0,475 € - Coût TTC pour 100 m3 : 319,91 €

- 01-01-2024 : 319,66 € TTC qui se décompose a) abonnement 80 € ; b) prix au mètre cube : 1,80 € HT ; redevance Agence de l'eau : 0,430 € - Coût 319,66 € TTC pour 100m3

La facturation se déroulera en 3 temps :

- Facture N°1 par SUEZ fin février 2024 pour une consommation réelle allant jusqu'au 15-12-2023 (relevé des compteurs décembre 2023) ;

Période du 16-12-2023 au 31-12-2023 : facture estimée, basée sur la consommation réelle

- Facture N°2 de la Régie des eaux du Syndicat : mars 2024

Période du 01-01-2024 au 30-04-2024 basée sur une estimation plus l'abonnement complet

- Facture N°3 de la Régie des eaux du Syndicat : novembre 2024

Période du 01-05-2024 au 30-10-2024 : facture basée sur la consommation réelle (relève des compteurs septembre/octobre 2024).

## LES TRAVAUX AU GYMNASE : une opération nécessaire

Construit dans les années 70 cet équipement avait besoin de travaux,

- de remise en état en raison d'un affaissement de la poutre faîtière et des nombreuses fuites ;
- de ceux imposés par la loi :

\* mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite, cela sous peine que la commune soit exposée à des pénalités financières,

\* mise aux normes thermiques

Chauffage, éclairage présentait un coût important. Ce gymnase était une véritable passoire thermique.

Sans ces travaux notre gymnase, à court ou moyen terme, serait devenu inutilisable.

Une réunion de cadrage s'est tenue le 10 janvier en Mairie en présence du maître d'ouvrage et du bureau de contrôle. Pour les entreprises il s'agissait de définir les modalités d'intervention et d'adapter les plannings.

L'opération va débuter le 22 janvier 2023 par le désamiantage. Elle sera précédée par l'installation de la base de vie.

La réception et la remise des clefs est prévue pour le 20 novembre 2024.

Entreprises retenues à la suite de l'appel d'offres	montant des travaux
ALP Dépolluants	19 939 €
retrait des éléments contenant de l'amiante (colle des plinthes)	
DUBOIS	150 135 €
dépose des faux plafonds et des menuiseries extérieures, travaux de maçonnerie, réalisation des plateformes des voiries et parkings	
RENOFORS	239 400 €
travaux de renforcement des structures bois intérieures et extérieure	
BEIS :	457 299 €
bardage : dépose complète des éléments et intallation des nouvelles structures et des habillages	
BATIPOSE	111 530 €
remplacement des ouvertures extyérieures	
ERMHES	23 675 €
dispositif de monte personnes pour les personnes à mobilité réduite	
S2PS (2 lots)	68 150 €
réalisation platerie, faux plafonds, cloisons séparatives - carrelage faïence	
SONEX	23 185 €
revêtement souple des sols - travaux de peinture	
ART DAN	83 237 €
revêtement des sols pour les activités sportives	
FAUCHE	42 168 €
dépose et pose des installations électriques	
EPL	116 590 €
chauffage pièces de la partie haute et des sanitaires (pompe à chaleur), ventilation	

le gymnase tel que vous le connaissez avant les travaux



## Le Noël des Petits Chalaures

une vue des nombreux exposants



C'est le 25 novembre que l'Association «Les Petits Chalaures» a organisé son 2ème marché de Noël. Les exposants (41) sont venus en nombre. Il y avait des créateurs, des producteurs et des artisans de la région, qui sont venus proposer une large variété de produits (miel, savon, décorations de Noël, liqueurs., objets de décoration...). Il y avait aussi le Père Noël (mais pas de crèche).

Outre la vaste variété des produits, les visiteurs ont pu trouver de l'animation avec les majorettes «Rochal'Twirl» et les Ruby's. Si on ne présente plus les premières qui se sont déjà produites à différentes occasions, pour les seconds il s'agit d'un groupe d'une vingtaine de chanteurs et de chanteuses, venant du cru pour certains.

Ce n'est pas évident d'organiser quelque chose. On fait des supputations qui ne se vérifient pas toujours. Mais avec un temps relativement clément, les spectacles proposés, auxquels se sont ajoutés les nombreux exposants, les organisateurs peuvent être satisfaits. Aussi la Présidente et la Municipalité remercient l'ensemble des bénévoles pour leur implication. Ils vous donnent rendez-vous en 2024 pour leur 3ème marché de Noël. Encourageons-les !



## Une journée avec l'Amicale Laïque



Une nouvelle équipe,  
mais pas d'interruption pour les activités.

Un moment de convivialité avec cette «auberge espagnole» organisée le dimanche 3 décembre. A cette occasion le Président de l'Amicale J.F. Vitrac a réuni l'ensemble des adhérents ainsi que leur conjoint. On a pu retrouver les fidèles mais aussi quelques nouvelles têtes. Il en a également profité pour présenter le bureau et les référents de chacun des ateliers.

Outre JF VITRAC, participent aux destinées de l'Amicale :

- James BREUT : trésorier
- Dominique MMEMBE: secrétaire

Les ateliers sont maintenus, mais il n'y aura pas que ça, des réflexions sont en cours pour d'autres activités : excursions, ...Le-débat est ouvert et vos suggestions seront les bienvenues !



### Les référents des ateliers :

- Paulette Nouard : coloriage  
lundi de 14 à 17h Maison des Associations
- Monique Deguil et Josette Guillemot : tricot  
mercredi de 14 à 17h Bibliothèque
- Geneviève Baron : marche douce  
mardi et vendredi de 9 à 10h30: bibliothèque
- Christian Marly : marche active : soit  
parking de Monfourat, soit celui de l'Eglise
- Antonino Cicero : pétanque  
vendredi à partir de 14h30 au boulodrome  
de Monfourat
- Geneviève Landon : gymnastique :  
jeudi 10h au gymnase de St Christophe de  
Double pendant les travaux sur celui de Les  
Eglisottes

## ETAT CIVIL

### Ils, elles ont vu le jour

06 février à Libourne  
Livio, Nicolas, Sohan RADIN

15 mars à Libourne  
Myla RAMADOU GUIDE

12 mai à Libourne  
Clément GARREAU

03 juillet à Libourne  
Keytan BAPTISTE

17 octobre à Libourne  
Juliette, Mathilde FERNANDES

08 novembre à Libourne  
Elyo, Orly Gille TARDIVEL

Nous avons enregistré 10 naissances supplémentaires mais les parents n'ont pas souhaité que l'information soit communiquée

Le 26 juin, ont passé un pacte civil de solidarité

Xavier GAUTIER et  
Melissande MANDZIARA

L'Officier de l'Etat Civil a uni :

le 10 juin  
Samuel DANTONY avec  
Laura GALOPEAU

24 juin  
Anthony Joël NICOU avec  
Elodie MUSSEAU

29 juillet  
Cindy Sylvie Henriette SAVIDAN avec  
Christophe Roland Bernard CHANTEAU

01 août  
Michaël Jean-Charles ROCHE avec  
Elodie Laura DROISSART

26 août  
Mélanie WENTA avec  
Garry NICOLLON

(trois couples n'ont pas souhaité que leur mariage soit diffusé)

### Nous les avons accompagnés

PEREZ Solange épouse LIQUET, née en 1927, décédée le 1er janvier à Boscamnant  
FRAPPIER Fernande, veuve GUILLON, née en 1926, décédée le 19 janvier à Saint Seurin sur l'Isle  
MARACHET Marire-Jeannine, veuve LANCADE, née en 1931, décédée le 06 janvier à Les Eglisottes  
FLORES Valmont né en 1939, décédé le 04 mars à Libourne  
DAUDIN Renée, veuve MONTIGAUD, née en 12934, décédée le 10 mars à Coutras  
GOUZILLE Roger, né en 1925, décédé le 14 mars à Montpon  
RADIN Thierry, né en 1965, décédé le 20 mars à Ménesplet  
CASTAING Jeanne, veuve LAPEYRE, née en 1921, décédée le 02 avril à Les Eglisottes  
LANDON Michel, né en 1953, décédé le 04 avril à Libourne  
LESTRADE Thierry, né en 1960, décédé le 06 avril à Fronsac  
JAMIN Francis, né en 1948, décédé le 08 mai  
BONNEFONT Jeannine, veuve BOUEIL, née en 1929, décédée le 25 mai à Branne  
BERTEAU Marie-Antoinette, veuve VIROLLET, née en 1930, décédée le 26 mai à Libourne  
DUBREUIL Thierry, né en 1966, décédé le 27 juin à Prigonrieux (24)  
MAFFRE André, né en 1943, décédé le 04 juillet à Libourne  
COULON André, né en 1941, décédé le 11 juillet à Les Eglisottes  
BANIER Michel, né en 1939, décédé le 18 juillet à Libourne  
BERTEAU Jean-Marcel né en 1932, décédé le 24 août à Libourne  
BERNASCONI Claudine, veuve SINGER, née en 1934, décédée le 06 septembre à Coutras  
BUGARET Marie-Christine épouse VERZEAUX née en 1958, décédée le 10 septembre à Boscamnant  
RODRIGUEZ Hovely, veuve MASSON-PISSEU, née en 1935, décédée le 11 septembre à Les Eglisottes  
DELUGIN Claude, né en 1935, décédé le 12 octobre à Les Eglisottes  
CHAIGNEAU Raymond, né en 1930, décédé le 23 octobre à Les Eglisottes  
WEISS Catherine, née en 1957, décée le 04 novembre à Les Eglisottes  
MACHEFER Huguette, veuve MOUCHE, née en 1932, décédée le 06 novembre à La Roche Chalais  
CAILLEAU Serge, né en 1936, décédé le 17 novembre à Les Eglisottes  
DULOU Michel, né en 1941, décédé le 21 septembre à Saint Médard de Guizières  
VALLAUD Aimée, épouse FILLON, née en 1947, décédée le 20 novembre à Les Eglisottes  
ARNOUX Albert, né en 1941, décédé le 20 novembre à La Roche Chalais  
GALEA Georges, né en 1938, décédé le 21 novembre à Pessac  
ROY Jean-Gaston, né en 1934, décédé le 27 novembre à La Roche Chalais  
POULET Raymond, né en 1973, décédé le 26 novembre à Lormont  
NOUZIES Paulette, veuve CASTILLON, née en 1926, décédée le 07 décembre à Les Eglisottes  
MORIN Georgette, veuve VEILLON, née en 1937, décédée le 15 décembre à Libourne  
STEFANOTO Louis, né en 1920, décédé le 19 décembre à Boscamnant

## ETAT CIVIL (SUITE)



**Serge CAILLEAU** : au service de la collectivité du 5 juillet 1969 au 21 mars 2008

Près de 39 ans, telle est la durée pendant laquelle Monsieur CAILLEAU a été le serviteur passionné de l'intérêt collectif. Cela a commencé comme conseiller municipal du 05 juillet 1969 jusqu'en mars 1977, date à partir de laquelle il a pris les fonctions de Maire, (succédant à Monsieur BALERE), jusqu'au 21 mars 2008, soit dans cette fonction pendant 31 ans.

C'était un travailleur acharné. Il a mené de front son entreprise de menuiserie-charpente tout en présidant aux destinées de la commune. A la fois gestionnaire et bâtisseur c'était un négociateur intransigeant, toujours animé par l'idée de préserver les finances de la commune tout en cherchant à la faire progresser. On lui doit entre autres l'édification du gymnase, l'aménagement de l'ancienne école de Monfourat en salle polyvalente. L'utilité de ces deux structures s'est d'ailleurs toujours vérifiée. Il y a eu aussi la poursuite de l'assainissement, les premières tranches de l'aménagement du Centre bourg et celui du terrain de football avec son éclairage.

Outre la Mairie il s'est également impliqué au sein du SMICVAL, de l'AERIAL (accueil des gens du voyage), du Centre de Gestion, du Crédit Agricole et du Syndicat d'électrification.

En ces pénibles circonstances la collectivité tout entière adresse le témoignage de sa sympathie à sa famille éprouvée.

### Des travaux réalisés, d'autres en gestation

Comme de nombreux édifices, notre église a beaucoup souffert des intempéries du 20 juin 2022. Après une première expertise il s'agissait de remplacer les tuiles qui avaient été cassées par la grêle. Surcharge de travail pour les artisans, problème de fournitures. Cela n'a pas pu se faire tout de suite.

Des fuites à l'intérieur de l'Eglise, occasionnant des courts-circuits sur le réseau électrique nous ont alerté. Un arrêté a été pris pour en interdire l'accès. Une nouvelle expertise a eu lieu. Cette fois c'était sans appel il fallait tout changer. Seulement ce type de tuiles ne se fait plus et le moule pour en refaire, trop ancien, n'existe plus.

C'est donc une nouvelle couverture et une nouvelle zinguerie qui protègent cet édifice. Il reste encore une partie du plafond à refaire avec le remplacement d'une poutre.

Le prêtre qui avait l'intention de faire la messe dans notre Eglise le 24 décembre s'était inquiété de sa disponibilité. Malgré les difficultés pour l'entreprise NICOLAS Bruno, consécutives aux périodes pluvieuses, les délais ont été respectés, tout a été contrôlé : éclairage, chauffage tout fonctionne..

Malgré tout le prêtre a cru bon de revoir sa position et la messe de Minuit en l'Eglise de Les Eglisottes a été sacrifiée sur l'Autel d'une autre paroisse.

### NOTRE EGLISE et les conséquences des intempéries



### La Superette et son histoire

C'est sur ce terrain, acheté en avril 1969 que M.et Mme René CAILLEAU ont édifié dans les années 1970 le magasin Eco Service.



Hélas en novembre 2008, alors que le magasin était en gérance le Tribunal de Commerce prononçait la fermeture.

Après plusieurs mois d'interruption et d'importants travaux par la SARL Latoumétié, la Superette Proxi du groupe Casino rouvrait en septembre 2011.



Tout allait bien, la clientèle était assidue, jusqu'au jour où des soucis sont apparus sur la charpente du magasin. En février 2015 un bureau d'études et d'expertises de Marmande demandait à la Mairie de prendre un arrêté de péril. L'activité s'est toutefois poursuivie sur une surface moindre (73M2 environ) jusqu'à sa fermeture en 2016.

Il a fallu de longs mois de tergiversations et plusieurs velléités pour qu'il y ait un regain d'intérêt pour cette superette. C'est à l'occasion de la venue, en décembre 2020, de Monsieur BUISSON, Président de la CALi, que la situation s'est débloquée. Les magasins de proximité entrant dans la compétence «développement économique» de la Communauté d'Agglomération le Président s'engageait à construire un nouveau magasin.

C'est ainsi que les démarches étaient engagées, l'ensemble des bâtiments (magasin et appartement) était acheté par la CALi. Les actes pour l'acquisition ont été passés en l'étude de Maître NONY, notaire à Coutras.

A la suite de quoi les travaux de destruction étaient réalisés en octobre 2023. Maintenant que les architectes ont été choisis, place aux longues démarches administratives.

Il ne reste plus rien.

la place est disponible pour un nouveau magasin



## Création d'une ZPENS

Le respect de la nature et des paysages.

En raison de son riche patrimoine, la Gironde a décidé de se doter d'un schéma départemental. Ainsi c'est 21451 ha qu'il convient de préserver pour ses qualités écologiques et paysagères et pour la sauvegarde des espèces naturelles sensibles que contient le département.

Pour en préserver la maîtrise le département a décidé, avec d'autres acteurs concernés, de créer des zones de protection des espaces naturels sensibles (ou ZPENS).

Pour la commune de Les Eglisottes, en partenariat avec le Conseil départemental, le Syndicat de rivière Dronne Aval, il a été décidé, le 14 juin 2023, en réunion du Conseil municipal de créer une zone qui représente 188 ha et qui correspond à la zone Natura 2000 dite «de Brantôme à sa confluence avec l'Isle» le long de la Dronne. Cette décision a été confortée par celle du Conseil départemental le 9 octobre 2023. Ces deux décisions permettent de sanctuariser cette zone et d'en assurer la maîtrise.

Il en résulte que le département ou la commune, ou les deux conjointement peuvent se porter acquéreurs prioritaires en cas de vente d'un terrain sur lequel figure cette ZPENS.

**Pour vérifier si un terrain est localisé en ZPENS allez sur le site :**

<http://geoportail.biodiversité-nouvelleaquitaine.fr/visualisateur>

cliquez sur «*gérer préserver restaurer*»

puis cochez «*protection par maîtrise foncière et cochez «zones de préemption au titre des Espaces Naturels sensibles*»

La procédure de préemption peut ainsi être déclenchée par l'envoi d'une «déclaration d'intention d'aliéner» (DIA) par le Notaire au Président du Conseil départemental.

Le prix est négocié entre le propriétaire et le département qui s'appuie sur l'estimation du service France Domaines et sur les fichiers «demande de valeurs foncières» de la DGFIP (direction générales des finances publiques).



## « ADRESSAGE COMMUNE »

**C'est une obligation et une démarche indispensable.** La loi 3DS (différenciation, décentralisation déconcentration) du 21 février 2022 portant simplification de l'action publique impose, à partir du 1er janvier 2024, aux communes de plus de 2000 habitants, de dénommer (donner un nom) les voies, lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation afin de localiser de façon précise les habitants de la commune. Notre commune étant concernée par cette obligation, les démarches sont actuellement à l'étude pour une application en 2024.

Cette opération est certes imposée par la loi, mais elle est devenue nécessaire en raison des divisions de parcelles et des nouvelles constructions qui ont été édifiées au fil du temps.

L'évolution de l'urbanisation a parfois complexifié l'attribution de la numérotation des habitations entraînant une certaine incohérence. Or les communes sont responsables du bon adressage de leurs habitants. Elles doivent être en mesure de donner à l'ensemble des services (secours, distribution du courrier, livraison des colis, dépannages) toutes les informations nécessaires à la localisation précise des habitations (décret 94-1112 du 19-12-1994).

Une fois cette opération «d'adressage» réalisée les informations collectées devront renseigner une base adresse locale (BAL) puis la base adresse nationale (BAN) du portail national [adresse.data.gouv.fr](http://adresse.data.gouv.fr)

La BAN service public de la Donnée pour les adresses, compose le seul dispositif national officiel qui garantit un accès gratuit et équitable à tous (administrations, entreprises, secours....).

*Cette mesure pourra occasionner des désagréments. Certaines voies de circulation, certains numéros jusque-là attribués aux habitations pourront changer. Toutefois une mesure de bon sens conduira à éviter de modifier le nom des rues et des lieux-dits qui constitue le lien connu des habitants de la commune.*

*Pourtant lorsque la modification sera effective il faudra que les personnes concernées informent les services auxquels elles sont affiliées : CAF, MSA, impôts, pôle emploi, caisse de retraite...Il faudra également remplacer les plaques des numéros actuels des habitations par de nouveaux numéros.*

La renumérotation, compte tenu des difficultés rencontrées va, dans certains cas se révéler nécessaire. Deux méthodes se présentent :

- la numérotation continue : les numéros sont attribués dans l'ordre de succession des bâtiments (pairs à droite, impairs à gauche)

la numérotation métrique : calculée depuis le début de la voie. Elle est davantage adaptée aux zones peu ou moyennement denses car elle permet d'insérer de nouveaux numéros sans créer de numéro bis, ter, quater...

*Nous sommes conscients des difficultés que cela pourra engendrer pour certains d'entre vous. Aussi la municipalité sera à vos côtés pour vous aider à effectuer certaines de vos démarches. Cette opération n'est pas anodine pour la municipalité tant financièrement que pour la charge de travail que cela va présenter.*

*Pour mener à bien cette opération qui doit se réaliser rapidement en raison des délais imposés la Municipalité va s'attacher les services d'un Bureau d'études et d'expertise.*

## ELECTIONS EUROPEENNES DU 09 JUIN 2024

S'il est un acte citoyen à observer, et s'il est important de faire entendre sa voix, allez déposer votre bulletin dans l'un de nos deux bureaux de vote. Pour cela il faut être inscrit sur nos listes électorales. Vous pouvez vous en assurer sur le site internet « [service-public.fr](http://service-public.fr) ». Lien complet pour vérifier votre inscription :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>

Si vous ne figurez pas sur les listes, vous avez jusqu'au 3 mai 2024 pour vous inscrire. Il suffit de :

- être majeur
- vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent à votre nom (facture d'eau, d'électricité, téléphone, feuille d'impôt) et venir à la Mairie
- SOIT remplir votre demande d'inscription via le site « [service-public.fr](http://service-public.fr) » avec le lien :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>.

## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA CALI

Pour participer, rien de plus simple...**envoyez votre candidature à [conseildedeveloppement@lacali.fr](mailto:conseildedeveloppement@lacali.fr)**

Le Conseil de développement (**Codev**) est une instance de démocratie participative, indépendante et neutre, obligatoire dans les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants C'est une instance composée de citoyens, bénévoles, représentant toutes les communes du territoire de la Communauté d'agglomération du Libournais (CALi).

C'est un lieu de réflexion destiné à enrichir les projets de territoire, un espace de dialogue, d'expression libre sur des thèmes de travail choisis par le Président de la CALi et les membres eux-mêmes.

Le Codev de la CALi est composé de 90 membres, désignés selon les modalités suivantes : 45 membres désignés par voie de candidature – un candidat par commune – et 45 membres désignés par tirage au sort sur les listes électorales avec un écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes qui ne doit pas être supérieur à un et doit refléter la population du territoire dans les différentes classes d'âges.

Les membres se réunissent en assemblée plénière au moins deux fois par an (lors du lancement et à la clôture) en présence du Président de la CALi.

Des groupes de travail réunis en ateliers se retrouvent au moins une fois par an et sont animés tout au long de l'année. Ils peuvent organiser des rencontres, des visites de terrain concernant les sujets traités.

**Vous pouvez trouver les exemples de travaux sur :**

<https://www.lacali.fr/la-cali-et-vous/-le-conseil-de-developpement-de-la-cali>

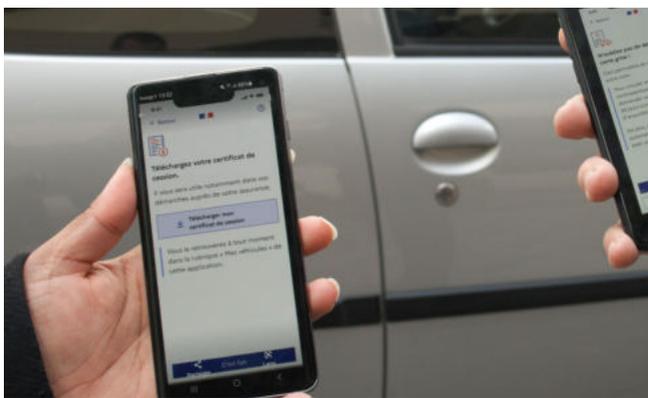
Vous souhaitez participer et vous avez besoin de plus d'informations : [candidater à conseildeveloppement@lacali.fr](mailto:candidater@conseildedeveloppement@lacali.fr)

## Simplimmat.gouv

vendeur, acheteur

d'un véhicule d'occasion

avec Simplimmat, simplifiez-vous la vie !



Les démarches peuvent être effectuées au moment même de la remise des clés du véhicule. Il faut toutefois que le vendeur et l'acheteur soient physiquement en présence l'un et l'autre et avoir téléchargé chacun **Simplimmat** sur leur smartphone qui doit disposer d'au moins de la 4G

### Que souhaitez-vous faire ?

- \* vendre ou donner votre véhicule
- \* acheter ou recevoir un véhicule
- \* demander la carte grise

nouvelle  
version  
disponible  
partout  
en France

### L'appli officielle de l'Etat pour simplifier les démarches administratives des particuliers qui revendent ou rachètent un véhicule.

- \* accès gratuit et sécurisé
- \* démarches 100% dématérialisées
- \* données protégées
- \* nouvelle carte grise sous 3 à 4 jours

Le vendeur est protégé par le transfert immédiat de responsabilité du véhicule. L'acheteur peut demander sa carte grise immédiatement en restant sur l'application.

Il peut également faire le choix d'y retourner quelques jours plus tard pour procéder aux différentes formalités.

L'application lui garantira un paiement des taxes sécurisé et il recevra sa carte grise en moins d'une semaine à son domicile.

## Chien : la vigilance s'impose

Quelques cas de chiens aux tendances agressives (mordeurs) nous ont récemment été signalés. Cette situation nous conduit à alerter les détenteurs à la vigilance et à la prudence. D'une part toutes mesures doivent être prises pour que l'animal reste dans son enclos.

Pour les cas de morsures la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 prévoit que chaque morsure doit être, obligatoirement, déclaré en Mairie soit par son propriétaire ou son détenteur, ou à défaut, par tout professionnel en ayant eu connaissance, soit par la victime elle-même.

A cet égard les articles L211-14-2 et L223-10 du code rural et de la pêche stipulent que le propriétaire doit placer son animal sous surveillance d'un vétérinaire (3 visites) afin de vérifier que celui-ci n'est pas porteur de la rage. A l'issue de ces visites le vétérinaire rédige un certificat définitif à présenter à l'autorité.

En outre une évaluation comportementale est à communiquer à la Mairie (art. L211-14-1 du CR). Elle indiquera la classification de l'animal dans l'un des quatre niveaux de dangerosité.

A l'issue de cette évaluation le Maire, (ou à défaut le Préfet) pourra imposer une formation afin d'obtenir une attestation d'aptitude (art. L211-13-1 de CR).

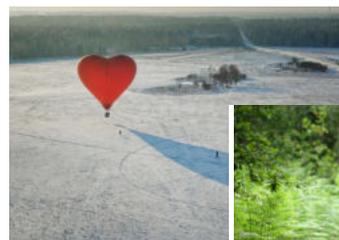
## INFOS MAIRIE

*Le Maire et le Conseil municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux qui aura lieu le 20 janvier 2024 à 18 heures à la salle polyvalente de Monfourat. Cette soirée privilégiée permet de se retrouver, de prendre connaissance de l'avancée des opérations en cours et des perspectives pour les années futures.*

### LA VIE DES ASSOCIATIONS

#### Comité des Fêtes

- 17 février 2024 : Repas de la Saint Valentin
- 18 mai 2024 : seconde randonnée pédestre au profit des enfants hospitalisés.  
2 trajets proposés : 5 km et 10 km
- 13 juillet et 09 août Nocturnes Gourmandes



*Une nouvelle fois le Comité des Fêtes a dû annuler sa soirée du 25 novembre. Certes les fêtes approchaient. Mais cela n'explique pas tout. Le prix ? Quand on fait le décompte des dépenses le Comité n'en retirait aucun bénéfice.*

*Le seul but était d'apporter de l'animation, de la cohésion au sein de notre collectivité. On comprend aisément qu'on ne puisse pas toujours répondre présent. Il y a des contraintes ou des engagements.*

*Mais des regrets et des interrogations : ce manque d'intérêt malgré tout sur ce qui se passe sur la commune interroge. S'intéresser à ce qui se déroule ailleurs n'est pas critiquable. Les associations de Les Eglisottes ne prétendent pas avoir le monopole.*

*Préparer quelque chose demande de l'investissement, du remu-méninges. Alors la déception peut parfois être grande.*

### PLUI HD

(plan local d'urbanisme - habitat - déplacement)

Depuis le 22 décembre 2023 et jusqu'à l'arrêt de la procédure une «box de concertation» est mise à disposition du public.

A cet effet un registre est mis à disposition permettant de recueillir vos observations, remarques ou doléances.

A noter il n'est pas encore question du zonage. En l'état de l'avancée des travaux sont ainsi mis à disposition :

- la délibération du 23 septembre prescrivant l'élaboration du PLUI-HD
- le support de concertation préalable au lancement de la démarche
- le support de présentation du diagnostic territorial

Au fur et à mesure du déroulement des études des documents viendront enrichir ce PLUI - HD. En l'état des études les documents disponibles n'abordent pas encore la constructibilité des terrains.

Ce document est de nature à évoluer, voire à s'adapter. Il doit en effet être conforme à l'esprit du SCoT (schéma de cohérence territoriale) qui lui-même doit respecter les directives du SRADDET (schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires) qui prévoit entre autres :

- la réduction de la consommation énergétique,
- une consommation foncière réduite de moitié en Nouvelle Aquitaine,
- le respect de la nature et des paysages.

Il appartient au SRADDET de définir les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, conformément à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui fixe comme objectif d'atteindre le «zéro artificialisation net des sols en 2050» avec un objectif intermédiaire de réduire de moitié l'artificialisation constatée par rapport aux 10 ans précédentes.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la transition énergétique le Syndicat d'énergie électrique de la Gironde prévoit de renouveler la totalité des lampadaires (éclairage public) par des lanternes LED installés sur le département. Cette opération ne devrait toutefois pas impacter le budget de la commune. Le financement sera assuré par des subventions au titre du Fonds Vert, par le Syndicat lui-même et par les certificats d'économie d'énergie.

Cette opération devrait, à terme se révéler financièrement intéressante. La facturation, actuellement au forfait, sera à court ou moyen terme remplacée par une facturation au réel. D'où l'intérêt de cette opération.